

Rapport national sur les dommages aux infrastructures souterraines

Faits saillants 2012 et 2013

La *Common Ground Alliance (CGA)* a créé en 2003 l'Outil de rapport sur les dommages aux infrastructures (ORDI) afin de documenter les dommages aux infrastructures souterraines. Quatre provinces canadiennes contribuent actuellement à cette base de données. Le présent document présente et analyse les principales données de ces provinces.

Alberta
Colombie-Britannique
Ontario
Québec



L'interprétation des données

- La participation à ORDI se fait sur une base volontaire, par conséquent les données analysées ne représentent pas tous les dommages survenus.
- Dans les rapports de dommage complétés par les utilisateurs de ORDI, le nombre de questions laissées sans réponse demeure élevé. En contrepartie, les pourcentages présentés ici sont calculés en fonction du total des données connues.
- Le terme « dommage » fait référence tant aux dommages qu'aux quasi-dommages. Ces derniers sont toutefois très peu documentés dans ORDI.

29 dommages par jour ouvrable

	Nombre de dommages		Dommages par jour ouvrable*		Population 2013**	Dommages par 1 000 demandes de localisation
	2012	2013	2012	2013		
Alberta	32	30	-	-	4 025 100	-
Colombie-Britannique	1 227	1 188	5	5	4 582 000	9,33
Ontario	5 149	4 836	20	19	13 538 000	6,12
Québec	1 421	1 240	6	5	8 155 300	6,31
Total	7 829	7 294	31	29	30 300 400	6,54

* 254 jours ouvrables par année **Source : Statistique Canada

Le nombre de dommages diminue entre 2012 et 2013 pour passer de 31 à 29 dommages par jour ouvrable. Les provinces du Québec et de l'Ontario contribuent à cette baisse en réduisant respectivement de un leur nombre de dommage par jour ouvrable.

La province de l'Alberta a récemment débuté la saisie de données dans ORDI et l'Alberta *Common Ground Alliance* travaille à promouvoir auprès des intervenants du milieu les avantages à participer à la base de données. Même s'il est peu pro-

bable que les données reflètent la situation réelle des dommages en Alberta, le *Canadian Common Ground Alliance (CCGA)* a choisi de présenter ces données à titre d'information.

Le nombre de dommages dans chaque province est influencé par différents facteurs tels que le niveau d'activités économiques et la population. En ce sens, il n'est pas surprenant que les dommages surviennent principalement en Ontario, la province la plus peuplée. Aussi, soulignons la perfor-

mance du Québec dont le nombre de dommages est similaire à celui de la Colombie-Britannique malgré qu'elle soit plus peuplée que cette dernière.

Le ratio du nombre de dommages par 1 000 demandes de localisation permet également de comparer les provinces. Le critère de référence (demande de localisation) est relié aux bonnes pratiques de prévention des dommages; quoique le nombre de dommages soit plus élevé en Ontario, son ratio est comparable à celui du Québec.





87 % des dommages mène à une interruption de service (2013)

La proportion des dommages aux infrastructures souterraines causant une interruption de service est élevée. Au-delà du coût de réparation des infrastructures endommagés, il existe des coûts pour la société pouvant varier d'inconvénients mineurs causés par l'arrêt de service jusqu'à des risques de blessure et pour l'environnement. Un exemple de coût social est celui du déploiement des premiers répondants (pompiers et policiers) lors d'un dommage à une infrastructure, ce qui représente au Québec 32 % du nombre total des dommages, en Ontario 48 % et en Colombie-Britannique 15 %. Les coûts du déploiement des services d'urgence sont financés par les taxes municipales.

Les dommages documentés dans ORDI en Alberta sont en très grande majorité des quasi-dommages et se produisent principalement dans les environs d'un pipeline de transport.

Le bris d'un pipeline de transport à haute pression pourrait entraîner des coûts élevés et des impacts substantiels. Dans ce contexte, le CCGA trouve important de souligner que les pipelines de transport réglementés à travers le Canada par le fédéral (sous la juridiction de l'Office national de l'énergie) et par la régulation provinciale en Alberta et en Colombie-Britannique sont protégés par une zone de sécurité de 30 mètres. Toute activité de perturbation du sol dans le 30 mètres de la zone de sécurité ou dans l'emprise de la servitude est régie par les exigences de la régulation de prévention des dommages et dans plusieurs cas, par les conditions d'entente de croisement imposées

	2013
Alberta	17%
Colombie-Britannique	93%
Ontario	85%
Québec	85%
4 provinces	87%

à ceux qui perturbent le sol par les compagnies de pipelines.

Faites partie de la solution pour éviter les dommages

Le *Canadian Common Ground Alliance* (CCGA) vous invite à vous inscrire à l'application ORDI de votre province et à remplir le formulaire de saisie de données afin de documenter les dommages survenus aux infrastructures souterraines du Canada. Par le fait même, vous permettrez une analyse plus rigoureuse ainsi que des solutions de sécurité et de prévention qui bénéficieront à tous les canadiens.

Alberta : www.cga-dirt.com/ab

Colombie-Britannique : www.cga-dirt.com/bc

Ontario : www.cga-dirt.com/orcga

Québec : www.cga-dirt.com/qcvpd

Plus nous avons d'information sur les dommages, plus nous pourrions cibler nos interventions de prévention.

40 % des dommages sont causés par l'absence d'une demande de localisation (2013)

En Colombie-Britannique 72 % des dommages ont été causés par l'absence d'une demande de localisation. Pour sa part, la cause la plus importante au Québec est clairement les pratiques d'excavation déficientes (58 %). Pour l'Ontario, cette cause est également la plus importante (42 %).

En Ontario, la cause qui revient le plus souvent parmi la catégorie *Autres causes est Renseignements de la demande de localisation incomplets*, ce qui signifie que les

	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	4 provinces
Aucune demande de localisation	40 %	72 %	33 %	33 %	40 %
Pratiques d'excavation déficientes	20%	26 %	42 %	58 %	41 %
Pratiques de localisation déficientes	10 %	0 %	6 %	7 %	5 %
Autres causes	30 %	2 %	19 %	2 %	14 %

demandeurs doivent fournir de meilleures informations au centre d'appels unique.

n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des dommages de l'Alberta.

Pour l'Alberta, les causes sont connues seulement pour une vingtaine de dommages, ce qui

30 % des bris surviennent lors de travaux d'égouts et d'aqueducs (2013)

En Colombie-Britannique, les événements surviennent le plus souvent lors de travaux d'aménagement (clôtures, aménagement paysager, irrigation) et de construction. Au Québec, les travaux reliés aux rues et routes sont autant importants que les travaux d'égouts et d'aqueduc. Tandis que pour l'Ontario, les dommages surviennent principalement lors de travaux reliés aux égouts et aqueducs.

Pour l'Alberta, les causes sont connues seulement pour une vingtaine de dommages, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des dommages de la province.

Mais peu importe les types de travaux, l'équipement d'excavation le

	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	4 provinces
Aménagement	21 %	32 %	19 %	15 %	20 %
Construction	21 %	45 %	18 %	13 %	22 %
Égouts et aqueducs	26 %	13 %	33 %	37 %	30 %
Services publics	11 %	3 %	20 %	10 %	15 %
Rues et routes	21 %	7 %	11 %	25 %	13 %

plus utilisé lors de dommages est sans contredit la rétrocaveuse et ce, dans toutes les provinces. Au total 75 % des dommages sont survenus lorsqu'une rétrocaveuse était utilisée. Notons toutefois qu'en Ontario, l'outil à main est le deuxième type d'équipement en importance

(22 %), tandis que pour les autres provinces, le pourcentage des types d'équipement autres que la rétrocaveuse est trop faible pour qu'ils puissent être identifiés aussi clairement comme deuxième en importance.